

Travaux de la Chambre

La présidence comprend la vigueur du débat, mais il est important de faire preuve de coopération pour respecter les règles et garder un certain décorum au débat à la Chambre. J'espère que nous en tiendrons tous compte.

M. Milliken: Monsieur le Président, j'espère ne pas avoir désigné quelqu'un par son nom. J'évite de le faire. Si je l'ai fait, je m'en excuse. Je ne m'en souviens pas.

Je disais que les députés d'en face ont peut-être l'impression que leur opinion est partagée par la majorité des Canadiens mais, en fait, cette opinion n'est pas partagée par a) la majorité des Canadiens, et b) par la grande majorité des députés de cette Chambre. Les réformistes souhaitent peut-être que l'on remplace le livre rouge par leur politique, mais nous ne le ferons pas et ceux-ci ne vont pas nous dissuader de poursuivre les politiques énoncées dans notre livre rouge en criant, en hurlant et en faisant de l'obstruction. Je tiens à vous le dire dès maintenant. J'ai en mains certains chiffres qui pourraient intéresser les députés d'en face.

Hier, nous avons entendu toutes sortes d'idioties et de jérémiades lorsque nous avons déposé une motion d'attribution de temps au débat sur le projet de loi C-68. Permettez-moi de relater les faits. Le projet de loi a été déposé en février. Il a été débattu à l'étape de la deuxième lecture les 16 et 27 février, les 13, 27 et 28 mars, ainsi que le 5 avril, pour un total de 20 heures et 21 minutes. Plus de 38 députés réformistes ont participé à ce débat en deuxième lecture.

M. Abbott: Et nous sommes fiers de l'avoir fait.

M. Milliken: Ils en sont peut-être fiers, mais j'aurais été embarrassé par certains des discours que j'ai entendus. Après 20 heures de débat, le projet de loi a été renvoyé à un comité qui y a consacré cinq ou six semaines—je ne sais plus trop.

Mme Meredith: Combien de personnes n'ont pu se faire entendre?

M. Milliken: Combien ont été entendues? Il y en a eu des centaines. Le comité a entendu des témoins nuit et jour, quatre ou cinq jours par semaine, durant quatre semaines. Ses membres ont ensuite consacré une semaine à étudier le projet de loi en comité, ce qui incluait, à ce que l'on m'a dit, l'examen de plus de 200 amendements.

M. Morrison: Quatre cent cinq.

M. Milliken: Quatre cent cinq, nous dit le député. Ce chiffre ne fait que renforcer mon point de vue. Les députés d'en face font perdre leur temps à la Chambre et au Parlement. Ils essaient délibérément de faire de l'obstruction à l'égard de ce projet de loi. Ils n'ont aucun intérêt à ce que la démocratie suive son cours. Les députés de cette Chambre ont le droit d'exprimer leur point de vue en votant sur cette mesure, comme on le fait normalement au terme d'un débat. Voilà pourquoi le gouvernement a déposé une motion d'attribution de temps relativement à ce projet de loi.

Je ne sais pas pourquoi le leader du gouvernement à la Chambre s'est montré généreux au point d'autoriser six heures de débat à chaque étape, mais il l'a fait. Nous allons discuter de cette mesure la semaine prochaine, et les députés réformistes auront l'occasion d'exprimer leur opinion, tout comme les membres de l'opposition officielle et les députés libéraux.

Je me réjouis que nous puissions avoir un débat ordonné et que nous mettions fin à ce débat par un vote pour sceller le sort du projet de loi. Je soupçonne fort qu'il sera adopté malgré les objections des députés d'en face.

Voyons maintenant le projet de loi C-85, autre mesure chère au coeur du député de Calgary-Ouest. Ce projet de loi a lui aussi fait l'objet d'un long débat à la Chambre. Là encore, le Parti réformiste fait entendre des plaintes et des gémissements au sujet de la motion d'attribution de temps. Le projet de loi a été débattu les 4, 9, 10 et 12 mai, pour un total de 15 heures et 57 minutes. Près de 16 heures. Et il a été renvoyé au comité.

• (1355)

Les délibérations du comité ont été rapides. Ce fut l'affaire d'une journée. Nous avons entendu cinq, six ou sept témoins. Comme je l'ai dit en déposant le rapport du comité, tous les articles du projet ont été adoptés à l'unanimité à l'étape de l'étude détaillée.

Voici maintenant que le député de Calgary-Ouest élève des objections. Il a toute une série d'amendements à proposer à la Chambre. Il ne les a pas présentés au comité. Il s'est vexé, il a fulminé et il est sorti de la salle en coup de vent. Il n'était pas là pour proposer ses amendements. Nous n'en avons donc pas discuté. Il estime maintenant que nous devrions amender le projet de loi. Nous allons donc devoir discuter de ses amendements à la Chambre.

Nous avons prévu quatre heures de débat sur les amendements du député de Calgary-Ouest. Nous passerons ensuite au vote, et il y aura encore quatre heures de débat à la troisième lecture. Après 16 heures à la deuxième lecture, quatre à la troisième et quatre à l'étape du rapport, sans oublier une journée entière au comité, je ne vois pas comment on pourrait s'opposer à l'adoption du projet de loi. Cette mesure figurait dans le livre rouge. Tout ce qui se retrouve dans le projet de loi était déjà dans le livre rouge, exception faite de quelques améliorations que nous avons apportées et qui ne peuvent que rendre le projet de loi plus acceptable pour les députés.

De quelles améliorations s'agit-il? La possibilité de ne pas participer au régime, réclamée par les députés. Le projet de loi répond à leur requête. Ils ont demandé aussi une réduction des pensions. Le projet de loi les réduit. Pas assez à leur gré, mais il les réduit.

Parlons maintenant du projet de loi C-41. C'est là un autre projet de loi pour lequel les députés d'en face ne veulent pas d'attribution de temps. Ils n'ont eu que des plaintes à formuler sur le projet de loi; pas sur tout le projet de loi, bien sûr, mais juste sur un article. Voici que le gouvernement tient une autre des promesses contenues dans le livre rouge. Les députés d'en face n'ont pas été élus sur la foi du livre rouge; ils ne devraient donc pas nous demander de troquer notre opinion pour la leur. Nous avons établi notre programme électoral. Nous l'avons exposé